AR PREFECTURE EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 016-211602362-20180608-D_2018 DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME

Regu le 29/06/2018

__8, place du champ de foire 16446-MOUTHIERS-SUR-BOËME

tél: 05.45.67.92.20 fax: 05.45.67.83.38 mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération : D_2018_6_4

L'an deux mille dix huit , le vendredi 08 juin à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur

CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en

exercice: 23

Date de convocation du : 01 Juin 2018

Présents: 15

Votants: 20

<u>Présents</u>: Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Madame LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur FOUCHÉ Joël, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur

SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Monsieur CAPLOT Serge

Objet : Tarifs du transport scolaire 2018/2019

Pouvoirs:

Monsieur RABSKI Jean a donné pouvoir à Madame COOLEN Anne-Marie Madame TAMAGNA Véronique a donné pouvoir à Monsieur NEBOUT Joël Monsieur PORTE Henri-Renaud a donné pouvoir à Madame LHOMME Michèle Madame GROLLEAU Rachel a donné pouvoir à Monsieur SUSSET Bernard Madame AUDUREAU-GROSS Peggy a donné pouvoir à Monsieur BORRÉDON Richard

Absent(s):

<u>Excusé(s)</u>: Monsieur RABSKI Jean, Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur BERCHENY Dorian, Madame AUDUREAU-GROSS Peggy

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer le prix des cartes de ramassage scolaire vers les écoles de la commune, pour l'année scolaire 2018-2019. Il propose de ne pas augmenter les tarifs pour cette année.

Vu la délibération du 7 mai 2004 concernant le fonctionnement de la régie de transport à compter du 1er août 2004.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **DECIDE** de fixer, à compter de la rentrée scolaire 2018/2019, les tarifs des cartes mensuelles de ramassage scolaire comme suit :
 - ■12,25 € par enfant pour le 1er enfant d'une famille,
 - •9,20 € pour le 2ème enfant d'une même famille,
 - et gratuité à compter du 3ème enfant d'une même famille.

Pour: 20 Contre: 0 Abstention: 0

Emis le 08/06/2018, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 2 9 JUIN 2018

